



PROJET D'ETABLISSEMENT

MULTI-ACCUEIL COLLECTIF

« LOUS PITCHOUNS »

Le 15 Mars 2006

Introduction

Le projet d'établissement est la base de travail de l'équipe et de toute personne nouvelle intervenant, de manière temporaire ou définitive, dans la structure. Il est révélateur du travail au quotidien et de la réflexion des professionnelles.

I – « Lous Pitchouns » : Un projet social

Le territoire et sa population

La Communauté de Communes du Pays de Pellegrue regroupe 9 communes : Auriolles (120 habitants), Cazaugitat (223 habitants), Landerrouat (165 habitants), Listrac de Durèze (117 habitants), Massugas (260 habitants), Pellegrue (1003 habitants), Saint Antoine Du Queyret (79 habitants), Saint Ferme (346 habitants), et Soussac (159 habitants), pour un total de **2472 habitants**.

Selon le dernier recensement de 1999, 31 enfants avaient moins de trois ans.

En 2002 il y a eu 19 naissances, en 2003, 21 naissances, en 2004, 12 naissances. Au total, à la veille de l'ouverture du multi accueil, 52 enfants avaient moins de trois ans sur la communauté de communes. On constate une diminution des naissances (départ des jeunes couples ?).

Les modes de garde existants avant l'ouverture

Selon le service de Protection Maternelle et Infantile de la Réole, 8 assistantes maternelles sont agréées sur le territoire, qui offrent au total 18 places d'accueil à temps complet et deux à temps partiel.

Aucune structure d'accueil collectif n'existe pour les moins de 3 ans.

Les objectifs de la communauté de communes

☛ Objectif général :

Développer une politique orientée vers l'enfance et la jeunesse afin de répondre aux besoins de sa population et de rendre le territoire plus attractif pour les familles désireuses de s'y installer.

☞ **Les réponses apportées par la Communauté de Communes :**

La politique Enfance Jeunesse cherche à créer, valoriser et à promouvoir différents services, à savoir :

- L'accueil en collectivité, temporaire et permanent par l'aménagement d'une structure multi accueil de 20 places d'accueil régulier dont 5 places peuvent être utilisées pour de l'accueil ponctuel, avec une amplitude horaire large.
- L'accueil des jeunes de plus de 3 ans les mercredi et vacances scolaires au Centre de Loisirs sans Hébergement.
- L'information des assistantes maternelles agréées (ou les candidates à cette activité) et des parents recruteurs, par la création d'un Relais Assistantes Maternelles.
- L'accès des jeunes à des activités de loisirs en dehors des heures scolaires, par le développement de l'Ecole des Arts, et, à plus long terme, la construction d'une salle de sports.
- L'amélioration des repas des enfants scolarisés par la construction d'un nouveau restaurant scolaire.

Toutes ces réalisations sont regroupées dans le Centre Bourg de Pellegrue, afin de faciliter l'accès, même si plusieurs enfants d'une famille fréquentent plusieurs établissements. La crèche, le centre de loisirs, le RAM, l'école des arts sont dans le même bâtiment, ce qui évite les ruptures pour les enfants. Des parkings sont aménagés aux abords des bâtiments.

☞ **Objectifs pour le multi accueil :**

Concernant les personnes actives, il convient d'offrir un mode de garde permanent pour les moins de 3 ans par la mise en place d'un mode d'accueil souple et adapté aux besoins de chaque famille. Le milieu rural oblige souvent la population à travailler loin du domicile familial.

Concernant les personnes inactives, l'acceptation d'un travail même précaire, d'un stage, d'une formation, d'une activité saisonnière... nécessite une disponibilité immédiate. Un mode de garde temporaire doit permettre de trouver une solution de garde, rapidement, sans perturber l'enfant par des solutions changeantes.

Concernant les mères au foyer, dans un souci de favoriser les activités de loisirs, les démarches personnelles...il convient également d'apporter une solution de garde à l'heure.

Compte tenu du manque de mode de garde pour les moins de trois ans sur le territoire (pas de structure collective et peu d'assistantes maternelles agréées), l'ouverture d'une telle structure est un moyen d'éviter la « fuite » des jeunes enfants hors de la Communauté de Communes et de préserver à long terme le nombre de classes dans les établissements scolaires, par une « fidélisation » sur la Communauté de Commune ; Dans cet objectif, il est nécessaire de travailler en concertation avec les écoles.

Certains ménages ont de modestes ressources, il se pose donc la question de l'adaptation tarifaire : une construction et une gestion en partenariat (Conseil Général de Gironde, Caisse d'Allocation Familiales, Mutuelle Sociale Agricole et Communauté de Communes du Pays de

Pellegrue) permettent de répondre au mieux aux attentes des familles, et d'adapter la tarification aux revenus et charges familiales des utilisateurs de la structure.

II – « Lous Pitchouns » : Une réponse aux besoins de la population

Le lieu d'implantation

La structure est ouverte depuis le 17 janvier 2005. Elle est située dans les locaux de la Maison des Enfants, rue Chaix d'Estance à Pellegrue.

Les jours et horaires d'ouverture

Elle est ouverte du lundi au vendredi sauf les jours fériés. Elle est fermée 3 semaines l'été et une semaine au moment des fêtes de fin d'année.

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, notamment les parents qui travaillent, elle offre une amplitude d'ouverture de 11h00 soit de 7h30 à 18h30.

Dans un souci de respect du temps des retrouvailles entre l'enfant et ses parents le soir, nous demandons que la personne qui vient chercher l'enfant arrive au plus tard à 18h20.

La population accueillie

Nous accueillons les enfants à partir de 10 semaines jusqu'à l'âge de 3 ans. Afin d'éviter un changement de mode de garde, lorsque l'enfant atteint l'âge de 3 ans avant la rentrée scolaire, nous demandons une dérogation auprès du Conseil Général de Gironde, de sorte qu'il puisse rester à la crèche jusqu'à son entrée à l'école maternelle.

Le RPI a la possibilité d'accueillir les enfants avant l'âge de trois ans, si tel est le désir des parents, ce choix sera respecté. Nous nous tenons à la disposition des familles pour les orienter dans leur décision.

Une priorité d'accès est donnée aux **résidents de la Communauté de Communes du Pays de Pellegrue**. En fonction des places disponibles, nous accueillons également des enfants de l'extérieur.

Les prestations d'accueil proposées

Deux types d'accueil sont proposés aux familles :

- un accueil régulier (plus de 15 h par semaine)
- un accueil ponctuel ou d'urgence (moins de 15 h par semaine)

☞ L'accueil régulier

- Un contrat d'accueil est conclu entre la structure et les parents qui précise les jours et heures de présence de l'enfant, en fonction des besoins.
- Le paiement est mensualisé ; cette mensualisation peut-être revue en cours d'année si besoin.

☞ L'accueil occasionnel

- Un contrat d'accueil peut être également conclu entre la structure et les parents, pour une réservation à l'année,
- ou la réservation peut avoir lieu à l'heure d'une semaine sur l'autre en fonction des places disponibles (dans ce cas, la réservation ne peut être prise plus d'un mois à l'avance),
- Pour une présence supérieure à 2 heures consécutives, les familles ont également la possibilité de réserver par **créneaux horaires**, c'est-à-dire qu'une matinée ou une après-midi équivalent à 4 heures, le repas équivaut à 2 heures.

☞ Partenariat avec les autres équipements de la commune

Une collaboration est mise en place :

- **avec le Centre de Loisirs** pour l'échange de jouets et de matériel éducatif
- **avec la médiathèque** : nous pouvons nous y rendre lorsque les enfants sont peu nombreux et que l'encadrement d'adulte est suffisant, par contre, l'animatrice vient chaque semaine conter des histoires aux enfants
- **avec le RAM**, pour l'organisation de certaines activités ludiques ou l'organisation de manifestations. Cette collaboration permet aux enfants gardés à la crèche de rencontrer les enfants accueillis chez les assistantes maternelles du secteur. Par ce biais, les assistantes maternelles peuvent rompre leur isolement en rencontrant d'autres professionnels de la petite enfance.

III – Des compétences professionnelles au service de la petite enfance

Présentation de l'équipe

Le nombre et la qualification du personnel sont définis par décret

- ☞ 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas ;
- ☞ 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent.

L'équipe est constituée de professionnelles de la petite enfance. Par notre formation et notre expérience, nos principaux objectifs sont le bien être et l'épanouissement des enfants qui nous sont confiés, et l'instauration d'un climat de confiance entre le personnel et les familles.

☞ Une Directrice à temps plein

Titulaire des diplômes d'Etat d'Infirmière et de Puéricultrice, elle est chargée :

- ☞ De l'organisation et de la gestion administrative et financière de l'établissement,
- ☞ De l'accueil et de l'accompagnement des familles,
- ☞ De la gestion et de l'encadrement du personnel,
- ☞ De veiller, avec l'équipe qu'elle encadre, à la santé et au bien-être de l'enfant, ainsi qu'au respect du projet éducatif.

Elle est présente les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h00 et de 13h à 17h30 ou 18h30, le mercredi de 9h à 12h.

☞ Une éducatrice de jeunes enfants à temps plein

Titulaire du diplôme d'éducatrice de jeunes enfants :

- ☞ Elle accompagne l'enfant dans son développement psychomoteur et affectif en créant autour de lui un cadre sécurisant, en lui proposant des activités adaptées à son âge et à ses besoins,
- ☞ Elle joue auprès de l'équipe un rôle de relais et de formation,
- ☞ Elle participe à la réflexion et à la mise en place au quotidien du projet pédagogique,
- ☞ Elle organise les ateliers collectifs pour les enfants accueillis chez les assistantes maternelles,
- ☞ En l'absence de la Directrice, elle assure la direction de la structure notamment en ce qui concerne la gestion des situations urgentes et l'information des familles.

Elle est présente de 7h30 à 14h15 ou de 11h30 à 18h30, suivant un roulement mensuel.

2 Deux auxiliaires de puériculture à temps plein

Titulaire du diplôme d'auxiliaire de puériculture

- ☞ Elles prennent en charge les soins et besoins des enfants au quotidien (soins d'hygiène, jeux, repas, ...)
- ☞ Elles ont un rôle important de prévention dans le dépistage éventuel des troubles ou maladies des enfants.
- ☞ Elles sont présentes de 7h30 à 14h15 ou de 11h30 à 18h30, suivant un roulement mensuel.

2 Deux agents polyvalents à temps plein

Titulaire du BEP carrières sanitaires et sociales et/ou du CAP option petite enfance

- ☞ Elles prennent en charge la confection des repas, à tour de rôle, une semaine sur deux.
- ☞ Elles assurent l'entretien du linge et des locaux, nécessaire au cours de la journée.
- ☞ Elles participent avec les auxiliaires de puériculture et l'éducatrice de jeunes enfants à la prise en charge des soins et besoins des enfants au quotidien.
- ☞ Elles sont présentes soit de 7h30 à 14h, soit de 11h30 à 18h30 soit de 9h à 13h15 puis de 14h15 à 17h, suivant le poste occupé.

2 Un agent polyvalent à temps partiel

Titulaire du BEP carrières sanitaires et sociales et du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique

- ☞ Elle participe à l'accompagnement des enfants tant au niveau des soins quotidiens que des activités éducatives.
- ☞ De part la spécificité de sa formation, elle accompagne l'équipe dans l'observation individuelle des enfants et l'adaptation des pratiques au comportement et l'évolution du groupe.
- ☞ Elle est présente de 9h00 à 14h tous les jours.

2 Un agent de service

- ☞ Elle assure l'entretien du linge et des locaux en fin de journée.
- ☞ Elle est présente tous les jours de 17h00 à 20h30.

Le médecin

Il est obligatoirement affecté aux établissements d'accueil collectif ou familial, son rôle est également défini par décret ;

- ☞ Il donne son avis lors de l'admission des enfants, après examen médical,
- ☞ Il assure le suivi préventif des enfants,
- ☞ Il élabore les protocoles ou les mesures à appliquer en cas de maladies contagieuses ou de situations à risque,
- ☞ Il met en place les protocoles d'urgences,
- ☞ Il assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel et des familles (réunions et informations ...)

Le médecin qui intervient à la crèche est médecin généraliste, il exerce en libéral à Pellegrue. Il est présent un après midi par mois, sauf au mois d'août et au mois de décembre.

Les intervenants extérieurs

- ☞ Des temps de parole, des formations, des conférences peuvent être organisées pour les professionnels ou les familles, avec l'intervention de professionnelles de la petite enfance (médecins, psychologues, psychomotriciens....)
- ☞ Afin de diversifier les activités, nous avons le désir d'accueillir du personnel extérieur pour les enfants.

Actuellement, un atelier « contes » est proposé une fois par semaine. L'animatrice de la médiathèque de Pellegrue vient avec des ouvrages différents de ceux proposés dans la structure. Elle raconte quelques histoires au groupe, puis les enfants ont la possibilité de manipuler les livres en présence de deux ou trois adultes qui les accompagnent dans leurs découvertes. A la suite de l'atelier, quelques livres, choisis par les enfants et l'équipe, restent à la crèche pour la semaine. De cette façon, les enfants retrouvent les histoires racontées par l'animatrice et les enfants absents le jour de l'atelier ont la possibilité de découvrir de nouvelles histoires.

Moyens mis en œuvre pour harmoniser les pratiques professionnelles

Le professionnel de l'enfance n'est pas un substitut maternel. Il s'attache à préserver la continuité psychique de l'enfant, à répondre de façon adaptée et individualisée à ses besoins de vie mais garde la juste distance qui le dégage de l'émotionnel dans la relation à l'enfant.

- ☞ **Réflexion** et travail sur la place et le rôle des professionnelles au sein de la structure (chaque professionnelle a une fiche de poste)

- ☞ **Réflexion et travail sur le projet pédagogique** de la structure, par plusieurs réunions annuelles : des axes de travail sont définis en équipe, le projet doit être soutenu et évoluer dans le temps.

☞ Développement des compétences par des **réunions d'information**

☞ **Réunions de service trimestrielles** pour favoriser les échanges au sein de l'équipe et favoriser la réflexion

☞ L'évolution professionnelle est soutenue par la proposition de **formation continue**. Elle permet un cheminement et un réajustement des pratiques afin qu'elles soient en adéquation avec le projet éducatif.

☞ Le **soutien** réalisé par la directrice et l'éducatrice de jeunes enfants vis à vis des équipes est un outil essentiel dans l'objectif d'un juste positionnement des professionnelles.

L'intervention d'une psychologue lors de certaines réunions d'équipe permettrait de gérer certaines situations vécues difficilement par l'équipe. Un professionnel extérieur au service permettrait un regard nouveau et neutre sur les pratiques professionnelles. Cette demande de l'équipe sera présentée au Président de la Communauté de Communes en 2006.

IV - Un projet éducatif qui guide les pratiques

Les principes de base

La crèche/Halte-Garderie « Lous Pitchouns » est un lieu de vie et d'éveil qui a pour mission de permettre à l'enfant de se construire et de s'épanouir harmonieusement tant sur le plan physique que sur le plan psychologique, affectif et social.

Dans un environnement sécurisant d'un point de vue psycho - affectif, sécurisé au niveau de l'environnement avec des références professionnelles affirmées et respectées, l'enfant peut évoluer, grandir, s'épanouir et développer un comportement social.

☞ « L'enfant est une personne »

La structure s'attache à favoriser chez l'enfant la construction de son identité tout en développant ses potentialités.

Les professionnelles reconnaissent les compétences du jeune enfant et ses acquisitions au cours des premières années. Elles proposent un environnement stimulant essentiel pour ces différentes acquisitions. Grâce à celui-ci, l'enfant fait des expériences multiples et variées.

Des références professionnelles cadrent et uniformisent les pratiques au sein des équipes.

- La connaissance des besoins fondamentaux de l'enfant
- La nécessité d'un environnement stimulant et sécurisant
- Une continuité relationnelle.

La continuité de relation et d'attachement est essentielle à l'enfant et participe à sa sécurité psychoaffective.

☞ **Les besoins vitaux**

Manger, dormir, éliminer, respirer, maintenir la température de son corps, avoir une bonne hygiène corporelle doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il est nécessaire de respecter le confort, l'autonomie et le rythme de chaque enfant.

☞ **Les besoins de sécurité affective et matérielle**

Il s'agit véritablement de donner à l'enfant la possibilité d'expérimenter et de réaliser ce dont il est capable avec un maximum de sécurité.

Il doit pour cela bénéficier :

- de locaux et de matériel adaptés à son âge et ses besoins,
- et de personnel qualifié, en nombre suffisant.

Il a aussi besoin d'une relation stable, fiable, protectrice et encourageante avec l'équipe.

☞ **Les besoins sociaux**

L'enfant se construit dans la relation à l'autre. Celle-ci doit être **respectueuse** de la personnalité de l'enfant et de son désir.

Pour construire une relation sociale, l'enfant a besoin :

- de communiquer
- d'être écouté
- d'être câliné
- de participer à la vie du groupe (relations avec d'autres enfants)
- de trouver sa place
- d'être reconnu et différencié.

☞ **Les besoins de mouvements**

Être actif n'est pas forcément bouger mais s'intéresser à ce qui se passe, et participer.

L'enfant a besoin au cours de la journée, tour à tour :

- de se mouvoir
- de reproduire les mêmes mouvements pour les intégrer
- **de ne rien faire**
- d'expérimenter pour apprendre

☞ « L'enfant est un adulte en devenir »

L'adulte doit accompagner l'enfant vers l'autonomie, favoriser l'épanouissement de sa personnalité, respecter son unicité afin qu'il devienne l'adulte unique qu'il doit être.

☞ Promouvoir l'autonomie

Les ressources matérielles sont importantes dans le service, des attitudes professionnelles cohérentes et adaptées permettent à l'enfant d'accéder à cette autonomie essentielle, au développement du sentiment de confiance en soi.

Il importe :

- de guider ses gestes pour lui permettre de surmonter les obstacles et donc de progresser.
- De valoriser ses expériences et ses acquisitions nouvelles.
- De laisser l'enfant prendre des initiatives à sa mesure.
- De ne pas mettre l'enfant en position d'échec et de l'aider à remporter des succès.
- De lui proposer des expériences variées.

Le respect du désir de l'enfant est un postulat de base. **L'enfant est considéré comme une personne à qui l'on reconnaît un développement propre**, en conséquence la structure n'a pas de programme et s'attache à laisser l'enfant évoluer à son rythme.

☞ Mettre en place un cadre adapté qui permet à l'enfant d'occuper sa place.

Des règles de vie sont posées, elles répondent à 3 critères : la cohérence, la constance, la clarté. Elles ont pour finalité de respecter l'individualité de l'enfant en protégeant son espace.

☞ Aménager un espace de socialisation ouvert sur l'extérieur qui favorise la confiance en soi et permet de développer un sentiment d'estime de soi.

Un travail en partenariat avec les services de la commune et de la communauté de communes (Médiathèque, écoles...), la présence d'intervenants professionnels dans la structure (conteuse) permettent à l'enfant de découvrir son environnement et de prendre progressivement sa place dans la société.

La vie à la crèche : un projet pédagogique

L'enfant a des besoins physiques, psychologiques et relationnels pour lesquels il est dépendant de l'adulte. Chacun d'eux est essentiel et tous participent à son bien-être et à son épanouissement.

Si les besoins sont constants, leur satisfaction varie selon l'âge, le développement et la maturité de l'enfant. Chaque professionnel doit pouvoir repérer la demande, exprimée différemment pour chaque enfant, et y répondre de façon individualisée.

La satisfaction des besoins de vie est la préoccupation quotidienne des professionnelles des « Pitchouns ». Grâce à une écoute et à une observation de l'enfant, grâce à une organisation du service, à du matériel adapté, à un ajustement permanent, elles parviennent à satisfaire ces besoins.

Voici quelques besoins de vie auxquels nous attachons un soin particulier :

- besoin de repères et de stabilité,
- besoin d'avoir une alimentation adaptée et équilibrée,
- besoin d'autonomie

☞ L'accueil de l'enfant et de ses parents

☞ Le premier accueil

Le premier accueil dans la structure, est, en général le rendez-vous de pré inscription. Quand une place est attribuée à un enfant, un rendez-vous d'inscription définitive est pris pour constituer le dossier administratif de l'enfant. Au cours de cet entretien, la directrice présente également le personnel présent, montre les locaux et explique le fonctionnement général. Cet aperçu de la vie en collectivité fixe des images qui resteront encore très présentes lors des visites pour l'adaptation. Cette première impression va servir de base dans la relation qui s'instaurera avec la famille ; d'où l'importance d'un climat chaleureux et serein. C'est grâce au travail effectué en équipe que chaque personne peut s'épanouir et se montrer confiante en la qualité de ce qui est réalisé à tout moment.

☞ La période d'adaptation

L'équipe accorde la plus grande attention à cette période un peu particulière et toujours délicate qu'elle appelle « l'adaptation »

Ce temps, réservé au nouvel enfant, ainsi qu'à son ou ses parents, permet de faire un peu connaissance, se rencontrer, parents, enfant et professionnelles, pour parler de ce que chacun peut attendre de l'autre et prendre quelques repères dans le groupe où l'enfant sera accueilli.

Au cours de ces temps de rencontre, les professionnelles questionneront la maman et/ou le papa sur les habitudes, les comportements et le développement de leur enfant. Plusieurs rendez-vous sont pris pour, progressivement, se séparer, puis se quitter de plus en plus longtemps.

Cette période peut durer de une à deux semaines, voire parfois plus (rarement), en fonction des capacités de l'enfant et des parents à se séparer. L'important étant de prendre le temps nécessaire, afin que cette première séparation soit vécue le moins douloureusement possible. Il faut toutefois se donner des limites, car elle ne peut s'étirer sur des mois. En cas de refus, de réticences évidentes de la part de l'enfant ou de ses parents, il sera proposé, dans la mesure du possible bien entendu, de remettre cette adaptation quelques mois plus tard.

Nous avons pu remarquer qu'en respectant quelques principes importants, les séparations semblent moins angoissantes pour tous, par exemples :

- Privilégier ces premiers accueils, de courte durée (1/2 heure environ), avec une seule personne, chaque fois la même, en général, c'est la maman qui garde ce rôle.
- Communiquer librement : le point de départ est le plus souvent l'enfant, mais tous les sujets peuvent être abordés. L'essentiel étant que l'enfant entende parler sa maman avec les personnes de la crèche qui sont, pour le moment, des étrangers.
- Les professionnelles écoutent, rassurent, dédramatisent, et en tous cas, restent dans le respect du parent et dans le non jugement de ce qui est dit ou fait.
- Par respect de l'ensemble du groupe et pour que les choses soient claires, la présence des parents dans le service ne doit pas excéder 1h. Au moment de la séparation, il ne doit y avoir **qu'un seul vrai départ**, annoncé à l'enfant (ne pas partir en cachette, sans dire au revoir à l'enfant, même si cela est difficile), avec une **durée prévue et respectée**, et **un vrai retour** pour repartir avec l'enfant.
- L'arrivée peut être ritualisée : l'enfant retrouve la même personne, qui raconte une histoire ou propose le même jouet, qu'il a aimé à la dernière visite.
- L'adaptation doit, dans la mesure du possible, s'organiser en fonction du temps que l'enfant passera à la crèche (s'il doit y passer toute la journée, il sera bon de pouvoir essayer progressivement de prendre un repas et/ou faire la sieste dans les locaux, ce qui est inutile s'il est prévu qu'il vienne 2h le matin...)

☞ L'accueil au quotidien

L'heure d'arrivée et de départ de chaque enfant est notée sur le cahier de transmissions.

Lorsqu'une famille arrive dans les locaux, c'est à l'équipe d'aller à sa rencontre, ou du moins de se manifester si elle est occupée. L'adulte qui accueille l'enfant va recueillir des informations auprès de la personne qui l'amène : qualité de la nuit, heure du premier biberon... Ce que nous appelons les transmissions.

En effet, l'adulte nous transmet des renseignements qui permettront à l'équipe de s'adapter aux événements précédents la venue, afin que la journée se déroule au mieux pour l'enfant. C'est aussi à l'arrivée que nous demandons qui viendra rechercher l'enfant et vers quelle heure, simplement pour pouvoir le redire à l'enfant si jamais il s'inquiétait, ou pour ne pas recoucher un bébé à l'heure à laquelle il est censé partir. Le cahier de transmission nous permet de ne rien oublier. C'est un outil pour le personnel, dont les parents ne doivent pas se servir directement. La journée de tout le groupe y est rapportée.

Les transmissions se font aussi de l'équipe à l'adulte qui reprend l'enfant le soir. Tout comme l'accueil, cela se fait sur un mode personnalisé, c'est-à-dire en parlant positivement du temps passé ensemble, en relatant aussi les incidents éventuels ou les moments moins agréables. Les « bêtises » ou comportements d'agressivité de la journée doivent être parfois énoncés, mais toujours dédramatisés. Les retrouvailles entre l'enfant et ses parents doivent être un moment de plaisir partagé.

A l'aide de ce cahier de transmissions, les informations doivent circuler d'une équipe à l'autre et faciliter la prise en charge des enfants.

☞ Le « doudou »

S'il existe un objet qui fait le lien entre l'enfant et sa famille, c'est bien le « doudou ». Peu importe qu'il soit nounours, tétine ou chiffon, il fait comme partie de son propriétaire qui en a grand besoin au moment de la séparation d'avec sa maman, et plus particulièrement pendant la période d'adaptation.

Les adultes doivent avoir conscience de son importance, de la valeur que lui donne l'enfant, et, par conséquent toujours lui dire et lui montrer où il peut le poser et le retrouver quand il en a besoin. Nous avons un tableau avec des poches à « doudou », à hauteur des enfants, afin qu'ils puissent y avoir accès à tout moment. C'est un peu différent en ce qui concerne les tétines. Par mesure d'hygiène, elles sont déposées dans des petits pots individuels, hors de portée des enfants. Les enfants le savent et peuvent la demander à l'adulte s'ils en ont besoin.

Lorsque nous sentons l'enfant en confiance, nous lui proposons de ranger ou poser son doudou ou sa tétine, mais nous ne l'obligeons jamais. Nous pensons qu'il est en droit de décider quand il va le ranger. S'il peut comprendre que cela sera probablement plus commode pour lui de jouer les mains libres, ou de parler sans tétine dans la bouche, nous lui expliquons qu'il pourra les reprendre dès qu'il en éprouvera le besoin ou en exprimera le désir. Les enfants sont rarement « accrochés » toute la journée à leur doudou ou tétine, la preuve en est : nous passons souvent du temps à les chercher...abandonnés ici ou là par leur propriétaire.

Lorsque les enfants vont sur la terrasse, nous leur proposons de ranger les doudous, mais nous n'imposons pas cette règle si cela peut rassurer l'enfant dehors.

Parfois, l'enfant n'a pas d'objet attitré à la maison. S'il s'agit d'un bébé, trop petit pour choisir tout de suite, nous demandons à sa maman d'apporter quelque chose de familier, une peluche de son lit, un foulard qu'elle a porté...

Si c'est un plus grand, qui affirme déjà ses choix, il pourra emmener avec lui un objet favori lui appartenant, ou à l'un de ces proches. Mais attention, certains jouets sont un peu « décalés », par exemple, une voiture miniature d'un grand frère peut s'avérer dangereuse pour les plus jeunes, ou susciter la convoitise... Dans ce genre de cas, la personne qui accueille l'enfant lui expliquera que pour la sécurité de chacun, cet objet doit rester dans son sac.

✂ Les limites

☞ Les règles

Les premières limites sont les règles. Il est important de préciser que les règles de vie, énoncées aux familles comme aux enfants, sont inhérentes à la collectivité. De plus, elles restent les mêmes pour tous et ne varient pas.

Les règles posent à la fois un cadre, des repères, définissent les responsabilités et servent avant toute chose à garantir la sécurité de chacun. Ces règles existent donc dans l'intérêt des personnes et tendent à favoriser le respect du groupe et du matériel.

☞ Les limites

Elles ne sont pas aléatoires, mais les limites sont cependant plus souples car liées au facteur humain. Nous savons bien que les limites de chaque individu peuvent varier en fonction des circonstances, du stress ...

Poser clairement des limites et savoir s'y tenir permet de garantir un cadre structuré et structurant pour l'enfant. Il est pourtant nécessaire de ne pas confondre rigueur et rigidité.

Puisque l'enfant n'est pas seul dans la structure, il va apprendre et intégrer ce qui est annoncé pour tous : on ne frappe pas les petits copains et les adultes, on ne mord pas, on ne monte pas sur les tables, on ne lance pas les jouets sur les bébés...

Si l'enfant ne respecte pas les limites imposées, même si c'est en présence d'un parent, la personne de l'équipe répétera la règle. Elle en est garante, par conséquent, elle répète, reformule et explique chaque fois que cela est nécessaire.

C'est important aussi d'entendre un enfant qui s'oppose. Celui-ci devra néanmoins accepter règles et limites, valable pour chacun, même si cela représente une contrainte pour lui à ce moment là.

☞ Le secret professionnel

L'ensemble du personnel est tenu au secret professionnel pour tout ce qui est dit sur le lieu de travail.

Lorsqu'un parent aborde un problème qui concerne son enfant, ou sa famille, il est **généralement** nécessaire d'en informer l'équipe qui s'occupe de l'enfant. Il faut pourtant préserver la confidentialité de ce qui est exprimé.

Dans ce cas, il convient de demander au parent : qui est déjà averti ? qui doit l'être ? ... Puis, **de décider avec son accord**, qui fera passer l'information : le parent, la directrice, la professionnelle...

Dans tous les cas la Directrice sera informée et jugera si la situation représente un danger pour l'équilibre psychologique ou la santé de l'enfant. Cela peut, d'une part, soulager la professionnelle, d'autre part aider à sortir d'une situation difficile : La Directrice est à même de diriger les familles vers des professionnels qualifiés si nécessaire.

Cette forme de communication nous paraît essentielle pour protéger le dialogue des adultes et surtout le bien-être de l'enfant.

Par contre, il peut arriver d'avoir à stopper une « confidence » qui nous semble sans lien avec l'enfant ou sans conséquence pour lui, et parce que nous estimons alors que nous n'avons pas à l'entendre.

☞ **Les limites des professionnelles**

En tant que professionnelles, nous n'avons pas à intervenir dans l'éducation que les enfants reçoivent de leurs parents. Nous pouvons conseiller, soutenir si les parents sont demandeurs.

Nous sommes là pour instaurer un climat de confiance en restant vigilantes quant à la qualité de l'attention que nous portons à chaque famille, afin de ne pas privilégier une relation en particulier.

Pour garder cet équilibre, chaque membre de l'équipe doit pouvoir reconnaître et accepter ses propres limites, afin de passer le relais si nécessaire, sans en éprouver de culpabilité. Par exemples : Lorsque des questions sont difficiles à gérer, ou qu'une situation paraît insoluble, réussir à en parler avec ses collègues ; Dans la difficulté de gérer son stress face aux cris persistants ou l'agressivité d'un enfant, demander l'aide d'une collègue sans le vivre comme un échec personnel....

Enfin, les professionnelles ne doivent pas oublier les limites à respecter dans les paroles comme dans le ton utilisé envers les enfants et autres collègues.

☞ **Les activités**

Le jeu est la principale activité de l'enfant. C'est ce qui lui permet de se construire, de grandir, de consolider sa sécurité affective. Grâce au jeu, l'enfant fait la découverte de lui-même puis du monde qui l'entoure. Pour ces raisons, l'attitude de l'adulte envers ce qu'il fait doit être respectueuse et valorisante, surtout pas dans l'attente d'un quelconque résultat.

Il est indispensable de laisser grandir l'enfant à son rythme, car il ne peut accéder à une nouvelle étape que lorsqu'il est prêt psychologiquement. Pour cela il a besoin de **confiance**, de **sécurité** et d'**indépendance**.

L'adulte est présent, disponible, mais doit veiller à ne pas envahir, ni interrompre un enfant pendant son jeu, de même qu'il respectera une activité en cours comme une histoire ou une chanson...

En cas d'impératif d'horaire ou de groupe, l'adulte prendra soin de prévenir les enfants du temps qu'il leur reste, et ne passera pas d'une activité à une autre sans les avoir avertis.

L'adulte se contente de proposer, voire de solliciter, mais n'oblige pas à participer. D'ailleurs, il arrive parfois qu'un enfant se sente trop en insécurité pour s'autoriser à une participation dans la collectivité. Le forcer ne ferait qu'aggraver son malaise, un peu de patience lui laisse le moyen de choisir le moment où il prendra part au jeu.

Les activités qui se déroulent à la crèche sont toujours proposées avec le souci du bien-être et de l'épanouissement de l'enfant, en prenant soin de se détacher d'un activisme ou l'individualité de l'enfant n'est pas respectée. Elles seront alternativement libres ou dirigées : Les activités libres permettant à l'enfant de s'exprimer, de découvrir, d'imiter, d'apprendre à son rythme, les activités dirigées permettant d'autres expérimentations : graphisme, préhension fine, apprentissage des couleurs...des formes ... Certains jeux peuvent aider à canaliser des énergies parfois difficiles à gérer, jeux extérieurs par exemple.

Des activités thématiques seront proposées à des moments ponctuels, avec des intervenants, elles favoriseront un lien avec l'extérieur (ex : conteur, musicien...)

L'éventail des divers jeux doit être le plus large possible afin de satisfaire le besoin de découverte continu de l'enfant, pour que son imaginaire s'épanouisse : jeux d'imitations, de manipulations, psychomoteurs ou tactiles...chaque activité a des visées pédagogiques et le guide vers un apprentissage, mais c'est chaque fois le plaisir qui motive et pousse à entreprendre.

L'adulte, dont le rôle est de valoriser et d'encourager devra trouver la juste mesure entre « ne rien faire » et « faire à la place », afin de répondre aux demandes d'aide, sans excès. Il peut aussi intervenir pour rappeler que le matériel a droit à quelques ménagements pour prolonger sa durée de vie.

L'apprentissage des règles s'intègre aussi par le jeu. Maîtriser ses impatiences puis s'adapter au monde environnant passe par l'interdit et la frustration. A condition bien sûr que l'adulte accompagne l'enfant et l'aide à accepter une règle qui n'est ni arbitraire, ni injuste vis-à-vis de sa personne.

L'enfant apprend aussi à ranger les jeux avec les adultes.

Dans une petite structure comme « Lous Pitchouns », les pièces ont très facilement une seconde utilisation. Ainsi, la pièce principale est un espace de jeux où tous les groupes d'âge sont mélangés. Un espace « parc » est réservé aux bébés afin de préserver leur sécurité et leur tranquillité. Un espace « cuisine » est consacré aux jeux d'imitations, des tables et chaises sont à disposition pour le dessin, les puzzles, la pâte à modeler..., un espace plus calme est réservé plus particulièrement au repos ou aux histoires, comptines et chansons.

La salle à manger est utilisée pour la peinture (proche des sanitaires) ou pour des activités en petit groupe.

Le dortoir des grands est utilisé pour les activités motrices, les couchettes pouvant facilement être superposées et laisser l'espace libre.

La structure a l'avantage de posséder une grande terrasse qui représente un espace de liberté apprécié. Les enfants peuvent y jouer au ballon, faire du vélo, de la patinette...

☞ L'hygiène

Le respect d'un certain nombre de normes d'hygiène est une des priorités en collectivité. Il nous paraît normal d'offrir aux enfants et aux familles que nous accueillons, un espace propre, même si nous ne pouvons pas tout « aseptiser ».

☞ **L'hygiène du matériel :**

Chaque enfant a son lit et un drap qui lui est « propre ». Etant donné qu'en fonction du planning de présence, ce sont parfois des enfants différents qui dorment dans le même lit, nous changeons les draps et la couchette est passée au désinfectant à chaque changement.

En ce qui concerne les changes des enfants, chacun à sa serviette qui est changée au moins une fois par jour, le gant de toilette n'est utilisé qu'une seule fois et donc renouvelé à chaque change. Les matelas à langer sont désinfectés entre chaque enfant.

Les tables sont nettoyées et désinfectées après les repas.

Les sols et tapis de sols sont également nettoyés et désinfectés chaque soir.

L'ensemble des jeux est nettoyé et désinfecté de façon régulière, les jouets que les bébés portent à la bouche (hochets par exemple) tous les soirs, ceci afin d'éviter au maximum la propagation des microbes. Il est cependant évident qu'il nous est impossible d'éviter que les enfants s'échangent les jouets. Notre rôle est de veiller à la meilleure hygiène possible mais il n'est pas concevable que notre principale activité de la journée soit liée au nettoyage.

Les tétines sont rangées individuellement dans des petits pots de verre, marqués au nom de l'enfant. Ces petits pots sont désinfectés tous les jours. Il appartient aux parents de nettoyer et stériliser la tétine à la maison, ainsi que de vérifier l'intégrité, de la changer chaque fois que cela est nécessaire. Nous veillons à ce que les enfants n'aient pas la tétine tout au long de la journée, cela nuit à la communication, nous leur proposons de la poser, ils peuvent nous la réclamer s'ils en ressentent le besoin, nous la donnons aux bébés lorsqu'ils ne peuvent être calmés autrement (câlin, biberon, change...). Nous veillons également à ce que les enfants n'échangent pas leur tétine... Ce qui n'est pas toujours évident. De même, ils ont tendance à les abandonner sur le sol...

Chaque fois que nous constatons ce genre de désagrément, la tétine est nettoyée et désinfectée.

Les biberons et tétines des tout petits sont désinfectés.

Les enfants se déchaussent en arrivant dans la structure. Ils se promènent en chaussons ou en chaussette de manière à ce que les sols soient moins souillés. Cela paraît indispensable car les enfants sont la plupart du temps en contact direct avec le sol (jeux de voiture, bébés à quatre pattes...).

Les parents sont bien entendus invités à entrer dans la salle de jeux pour récupérer leur enfant, nous demandons à ce qu'ils enfilent des surchaussures.

☞ Hygiène du personnel

Tout comme les enfants et les parents, le personnel n'évolue pas dans la salle de vie des enfants avec leurs chaussures de ville, elles ont des chaussures prévues uniquement pour la structure.

Elles changent également leurs vêtements, notamment le tee-shirt, qui est changé chaque jour, et lavé à la crèche.

Les agents qui préparent les repas ont une tenue spécifique, réservée à leur poste de travail et changée également chaque jour.

Quelques précautions sont prises lors du change d'un enfant ou du nettoyage d'une plaie : en cas de diarrhée ou de saignement, le port de gants jetables est un réflexe. Les mains des adultes sont systématiquement lavées entre chaque change.

☞ Hygiène des enfants

C'est tout d'abord le rôle des parents.

Comme expliqué précédemment, l'hygiène passe d'abord par celle des locaux, du matériel et des précautions prises par le personnel.

Ensuite, notre rôle est d'amener l'enfant à reproduire les mêmes gestes que l'adulte : lavage des mains avant le repas par exemple.

Un enfant qui s'est sali, mouillé ou qui a besoin d'être changé, le sera avec ses propres vêtements, laissés par les parents. En cas d'oubli, nous avons quelques vêtements de « dépannage » à la crèche.

Notre rôle est de respecter l'enfant et de le rendre « propre » à ses parents.

Même si parfois les familles n'ont pas les mêmes notions d'hygiène qu'en collectivité (après tout, cette notion est bien abstraite suivant les cultures et les habitudes de vie de chacun), nous sommes attentives à ne pas juger, enfants et parents, et à ne pas repousser un enfant. De même, si un parent se permet d'émettre un jugement sur un autre enfant que le sien devra être repris.

☞ L'acquisition de la propreté

En ce qui concerne l'hygiène corporelle et l'acquisition de la propreté, les professionnelles ont comme premier objectif le respect de l'enfant et de son intimité. Rien n'est brusqué ni imposé.

Comme pour l'hygiène corporelle, c'est avant tout le rôle des parents. L'écoute et le dialogue avec l'équipe sont indispensables. Souvent, les parents se sentent « perdus », « poussés » par l'entourage. Nous avons une réelle fonction d'accompagnement. Cette démarche au sein de la

structure ne se fait que sur demande de l'enfant, en lien avec les parents. Il arrive parfois qu'un enfant soit « propre » à la crèche et non à la maison, voire inversement.

Cet apprentissage ne démarre pas au moment où l'adulte décide de proposer le pot à un enfant, ou quand on lui retire sa couche. C'est un ensemble de mécanisme qui se mettent en place dès le plus jeune âge, et là encore, l'enfant est maître de son corps, c'est lui qui décide, et c'est l'adulte qui lui donne la possibilité de devenir « propre ».

Le bon moment pour l'acquisition de la propreté est celui où l'enfant est physiologiquement, intellectuellement et psychologiquement prêt.

La maturité physique correspond au moment où le cerveau parvient à exercer une commande (rétention ou expulsion) sur ses sphincters par l'intermédiaire des fibres nerveuses qui atteignent leur maturité vers l'âge de 18-24 mois (On peut dire que cette maturité est atteinte lorsque l'enfant est capable de monter seul les marches d'un escalier, en alternant les pieds).

L'enfant doit être prêt intellectuellement c'est-à-dire qu'il doit manifester un intérêt pour cet apprentissage. Il doit être capable de solliciter l'adulte donc de sentir ses « envies », en employant un vocabulaire s'y rapportant : pipi, caca..., ou en manifestant des attitudes ou des grimaces : sert les jambes, touche sa couche...

Enfin, il est prêt psychologiquement s'il se sent en sécurité affective. L'enfant, par cette acquisition ou ce refus fait passer beaucoup de choses de sa relation avec ses parents et les autres adultes. Cela peut aussi être une façon de faire plaisir ou de s'opposer. Il arrive aussi que l'enfant ait peur de perdre une partie de lui-même quand il va aux toilettes, c'est à l'adulte de lui expliquer que les selles et les urines sont des déchets, que son corps n'en a pas besoin et qu'il faut les mettre dans le pot ou les toilettes.

Notre rôle est de relever la progression de ses acquisitions, d'exprimer à l'enfant notre intérêt à le voir grandir, le féliciter de ses progrès sans jamais exercer de menaces ou de réprimandes s'il y a une régression ou si l'évolution ne nous paraît pas assez significative.

Quelques étapes sont nécessaires avant l'acquisition de la propreté :

- l'enfant doit savoir marcher,
- il doit être stable et équilibré quand il est assis sur le pot,
- il doit être capable de s'asseoir et de se relever seul,
- de suivre des directives simples,
- de dire quand il est souillé,
- et de manifester un intérêt pour cette acquisition.

A la crèche, dès le plus jeune âge, les adultes préviennent l'enfant quand elles vont le changer, afin qu'il ne se sente pas « agressé » dans son intimité.

Lorsque l'enfant manifeste le désir d'expérimenter le pot ou les petits toilettes, nous lui en donnons la possibilité. Notre principale difficulté est le respect de l'intimité des enfants aux toilettes : Aux toilettes, les enfants se retrouvent parfois en groupe...

Nous leur apprenons cependant la pudeur et nous ne les laissons pas se promener nu dans les couloirs.

Afin de nous faciliter la tâche et de laisser le choix à l'enfant, nous demandons aux parents, pendant cette période d'apprentissage, de nous laisser suffisamment de couches et de slips (ou culotte). Les accidents ne sont pas rares, et l'enfant peut avoir envie de remettre une couche par gêne vis-à-vis des petits copains. Inversement, il peut aussi refuser de remettre la couche et manifester le désir de mettre une culotte. Son désir est respecté.

☞ L'alimentation

L'organisation du repas s'inscrit dans un projet de travail ; Les grands principes et les objectifs sont :

- favoriser le plaisir et l'autonomie de l'enfant au cours du repas,
- favoriser l'éveil du goût,
- respecter son appétit,
- respecter son rythme.

Le moment du repas met en jeu les relations affectives. Par son attitude, son acceptation ou son refus alimentaire, l'enfant possède un pouvoir dont il use avec plus ou moins de force. Ce n'est pas toujours facile pour les parents d'accepter que leur enfant cherche à s'affirmer aussi au cours du repas.

Conscientes des « pressions » qui se jouent parfois, il est inutile d'ajouter des tensions supplémentaires. Au contraire, nous voulons favoriser un climat de convivialité et de plaisir partagé entre les enfants, et privilégier un repas serein et calme pendant lequel chacun peut s'exprimer.

☞ L'équilibre alimentaire, l'éveil du goût, le plaisir

Les menus sont composés par les agents polyvalents en fonction des besoins et l'âge des enfants.

Concernant la préparation, la construction d'une cuisine dans la structure a permis d'opter pour un choix satisfaisant tant pour la diététique que pour le respect des rythmes des enfants. Tous les repas sont préparés sur place.

Chaque repas du midi comporte une protéine animale, un féculent, un légume et/ou un fruit cru ou cuit, un laitage. Les compositions sont variées, avec un effort porté sur la présentation, le mariage des couleurs. Chaque plat est présenté aux enfants en début de repas. Le plaisir des yeux précède la découverte des saveurs. Comme l'on a souvent envie de goûter ce qui est beau et sent bon, le repas est une activité sensorielle à part entière.

Après la présentation des plats, les enfants sont servis, en respectant l'ordre chronologique d'un repas d'adulte (entrée, plat, boisson, pain et dessert). Ils ont le choix de dire oui ou non, de manger ou pas. L'adulte ne fera, en aucun cas, de pression ou chantage sur l'ensemble du repas, il est important qu'il accepte les choix de l'enfant, y compris son refus, ou ses changements d'avis.

Le repas n'est pas l'endroit pour ordonner et placer des interdits. Bien sûr, il y a des limites à placer, et un cadre à définir, afin que cela reste un moment privilégié de convivialité pour tous. Par exemple, il est impératif d'être assis. Les enfants ne se promènent pas pendant le temps du repas. Par mesure d'hygiène, les doudous ne se posent pas sur la table, si nécessaire ils peuvent accompagner l'enfant en restant sur sa chaise.

La politesse n'est pas obligatoire, les enfants sont encore petits, mais l'adulte commence à l'introduire : nous apprenons à dire « s'il te plait » et « merci ».

☞ L'installation

Les repas se prennent dans une salle réservée à cet usage, proche des sanitaires pour l'aspect pratique. (Lavage des mains, « débarbouillage »...). L'aménagement du coin repas est primordial, par conséquent, il peut être repensé en équipe quand cela s'avère nécessaire.

Les enfants sont confortablement installés, selon l'âge, dans des transats ou à table. Les tables et chaises sont adaptées à la taille des enfants. Le passage du transat à l'installation à table se fait suivant les capacités de l'enfant à tenir assis, sans se lever pendant le repas (cet apprentissage se fait de façon progressive), et lorsque ses deux pieds posent par terre (pour le confort, l'enfant ne doit pas glisser de la chaise).

L'utilisation d'une vaisselle adaptée doit faciliter l'apprentissage : assiettes creuses, verres transparents, cuillères et fourchettes pour les grands... Les professionnelles aident, sans faire à la place, et respectent le plus possible l'envie de chacun de grandir et d'essayer « de faire seul ».

☞ Le rythme

Avant de passer à table, un retour au calme est souvent nécessaire, les enfants participent au rangement de la salle de jeux. Puis, ils se lavent les mains : dans la salle de bains pour les grands, dans la salle de repas à l'aide d'un gant de toilette pour les plus jeunes. Les serviettes sont nouées au cou des enfants quand ils sont installés à table.

Pour les bébés, le respect du rythme de chacun est une priorité. Les repas ne sont pas pris à heure fixe : tous les bébés n'ont pas le même nombre de repas et ne mangent pas forcément à la même heure. Il n'est pas question de réveiller un enfant pour lui donner à manger (sauf, si un bébé ne réclame pas son biberon au-delà de six heures, dans ce cas, le repas lui est proposé).

Pour les moyens, les repas sont servis entre 11h15 et 11h45

- L'enfant prend son repas dans un transat puis à table
- Il peut, progressivement et s'il le souhaite, manger seul
- Les plats lui sont proposés, son refus alimentaire est respecté, toutefois, nous l'invitons à goûter à tous les plats. S'il ne veut pas goûter, il n'y est pas forcé

Si, pour des raisons pratiques, le repas du midi n'est généralement pas prêt avant 11h15, il est par contre facile de donner un biberon plus tôt.

Pour les plus grands

- Les enfants se lavent les mains seuls, avant et après le repas,
- Ils choisissent la place qu'ils désirent occuper
- Progressivement, ils essaient de se servir seul
- Le menu est annoncé au moment de passer à table, les plats sont présentés aux enfants
- Comme pour les plus petits, les enfants ne sont jamais forcés à manger un aliment, néanmoins ils sont invités à y goûter

☞ L'apprentissage

Dès que l'enfant manifeste le désir de participer activement à son repas, l'adulte le laisse « prendre les choses en main ». Dans un premier temps, il est souvent utile de prendre deux cuillères et de lui en confier une pour qu'il se familiarise avec cet objet. Avec quelques encouragements, il exprimera bientôt la volonté de ne plus être aidé.

Même si se nourrir se révèle être un acte bien difficile, et que dans la pratique ce sont le plus souvent les doigts ou la main qui portent les aliments à la bouche, l'adulte sera le soutien qui guide et félicite les progrès, ceci sans jamais mettre en doute les compétences de l'enfant.

Ce dernier effectue des gestes compliqués pour lui, et il a besoin de beaucoup de temps, d'entraînement et de confiance en lui pour commencer à maîtriser cet apprentissage.

La disponibilité et l'écoute de la personne qui donne le repas permet de tenir compte des envies et des goûts de l'enfant, et, par la même, de respecter sa personnalité, reconnaître ses compétences à choisir.

☞ Les cas particuliers, les régimes, les allergies

Dans tous les cas, et pour tout enfant, c'est aux parents de faire l'introduction d'un nouvel aliment. D'abord, pour le plaisir de la nouveauté à découvrir avec son enfant, et parce que beaucoup d'allergies alimentaires se révélant au cours de la première année, la collectivité n'est pas le lieu idéal pour tester.

Il est donc important que l'équipe sache toujours ce qui s'est dit avec les parents et où en est le régime alimentaire de chaque enfant. Les informations sont notées clairement et accessibles : un tableau dans la salle à manger est prévu pour cela.

De même, si un enfant a un problème spécifique, les précisions le concernant doivent aussi être notées sur le tableau. La personne présente en cuisine doit être avertie des jours de présence de l'enfant afin d'adapter le menu ce jour là.

L'équipe auprès des enfants a la responsabilité d'être vigilante, car une allergie peut représenter un risque pour l'enfant. **Plus particulièrement, lorsqu'il s'agit d'une intolérance, où le danger est réel.**

∅ La sieste

Dormir est un acte nécessaire qui satisfait le besoin naturel de repos.

Pour le nouveau né, ce besoin s'élève à environ 17 heures quotidiennes, qui diminuent progressivement pour arriver autour de 15 heures à un an, avec plusieurs siestes, puis, ce sont encore environ 13 heures de sommeil entre un et deux ans, avec, doucement, un passage à une sieste après le repas.

Chaque enfant a des besoins variables, et surtout des habitudes de vie différentes, il n'est pas toujours évident de faire coïncider les horaires de chacun pour arriver à un rythme cohérent pour le groupe. Les plus petits dorment en fonction de leurs besoins et de leur rythme, dans un dortoir situé à côté de la salle de jeux. Progressivement, les siestes des bébés font place à un temps de sommeil après le repas pour les plus grands. Toutefois, un temps de repos sera proposé dans la « loveuse » ou le parc de la salle de jeux si un enfant en exprime le besoin.

En collectivité, l'heure de la sieste est un temps fort de la journée. C'est un repère, à priori à peu près à la même heure qu'à la maison. C'est le moment de retrouver son doudou en « tête-à-tête ». Cela peut parfois se révéler délicat, lorsque, la fatigue aidant, cela réactive une difficulté liée à la séparation. C'est la raison pour laquelle les enfants ne commencent à rester pour la sieste qu'en fin d'adaptation, lorsque la professionnelle le sent suffisamment rassuré et préparé.

Le dialogue avec les parents est fondamental pour que l'équipe sache dans quelles conditions se passe le repos à la maison. Il est nécessaire d'apporter tout ce qui peut favoriser la sécurité affective de l'enfant, par conséquent lui permettre de s'endormir : doudou, tétine, couverture ou « gigoteuse ». Mais c'est surtout la parole de la maman qui est indispensable, pour l'accompagner durant l'absence et l'autoriser à se reposer en compagnie des autres, avant son retour.

Dès que l'équipe repère des signes de fatigue chez un bébé, celui-ci est changé, déshabillé puis couché.

Pour les plus grands, l'adulte leur propose de se déshabiller seul au moment du couché, et s'habiller seul au levé.

On enlève tout ce qui pourrait gêner le confort, et ce qui pourrait être dangereux. Puis, ils vont aux toilettes ou changer de couche. Ils dorment généralement en body ou seulement en couche l'été, s'il fait très chaud. L'hiver les couchettes sont revêtues de draps et couvertures polaires pour les plus grands, les bébés dorment dans des « gigoteuses ».

Lorsque les enfants arrivent dans le dortoir, chacun peut retrouver son lit, toujours installé au même emplacement, et identifiable par une étiquette (prénom et dessin). Ils disposent de leur tétine et /ou de leur « doudou » pour s'endormir.

Certains enfants ont vraiment besoin de la présence « bienveillante » de l'adulte pour s'endormir. Il suffit parfois de s'asseoir à côté du lit ou de poser une main sur sa tête. Là encore, le rôle de l'équipe est de veiller au bien-être de l'enfant, d'observer pour comprendre ce qui peut l'aider et le rassurer. C'est cela que nous appelons « l'endormissement » : un passage où toutes les tensions doivent disparaître afin de laisser l'esprit libre pour le repos.

Le dortoir des grands est éloigné de la salle de jeux, une personne de l'équipe reste dans la pièce tout au long de la sieste. Chez les bébés, le rythme de chacun est très variable, le personnel ne peut rester dans le dortoir. C'est pour cette raison qu'il est situé juste à côté de la salle principale, de façon à pouvoir aisément surveiller les enfants par les portes vitrées. Toutes les 10 mns environ, un membre de l'équipe surveille ce qui se passe dans le dortoir, parallèlement, un dispositif phonique est installé afin de répondre aux appels des enfants qui se réveillent. Cette organisation permet d'être à l'écoute des enfants et d'intervenir rapidement si nécessaire. Le dortoir des bébés possède un velux au plafond qui permet de régler la luminosité ; une boîte à musique apaise les enfants et les aide à s'endormir.

Au réveil, les plus grands sont invités à se lever dans le calme pour laisser dormir ceux qui ont besoin davantage de sommeil. Les réveils sont échelonnés. Le personnel respecte le rythme de chacun, une personne est disponible dans la salle de jeux pour accueillir les enfants qui se lèvent, ou qui refusent de dormir.

Chaque enfant a le temps de retrouver des repères à son réveil, il peut parfois se rendormir ou, s'il le désire, « rêver » sur son lit.

Notre principe de base est de respecter au maximum le rythme de chacun. Les bébés ne seront donc pas réveillés, sauf si un tout petit de moins de six mois dort au-delà de 6h sans prendre de biberon.

Pour les grands, l'équipe s'est fixée quelques repères : si l'enfant s'endort normalement en début d'après midi (vers 13h), et qu'il n'a rien été signalé de particulier par la maman le matin (mauvaise nuit par exemple), nous considérons qu'une sieste qui dure au-delà de trois heures retarde l'endormissement du soir, et peut être responsable de troubles du sommeil. En concertation avec les parents, nous réveillons l'enfant doucement (musique douce ou caresses sur les cheveux).

Une fois debout, il est accompagné dans la salle de bains, changé et habillé, pour retourner jouer, ou profiter de ce temps privilégié avec l'adulte et se faire câliner.

Lorsque tous les enfants sont prêts, c'est l'heure du goûter, dans la salle à manger.

V - L'ENFANT PORTEUR D'UN HANDICAP OU D'UNE MALADIE CHRONIQUE

L'enfant atteint d'un handicap ou d'une maladie chronique est soumis aux mêmes nécessités que tout autre enfant avec des désirs et des besoins physiques, physiologiques et affectifs.

La structure doit permettre de s'ouvrir à la différence. Elle peut offrir, dans la limite de ses possibilités matérielles, et en partenariat avec d'autres professionnels, à un enfant présentant une maladie chronique, un handicap moteur ou mental, un projet d'accueil individualisé, centré sur l'enfant, ses besoins, ses potentiels.

A la demande de ses parents, une pré inscription sera faite, c'est à ce moment que seront évalués ses besoins, la charge de travail supplémentaire occasionnée par son problème, et que seront envisagés les différents liens avec d'autres professionnels de la santé.

Après ce premier bilan, une concertation avec le médecin de la structure et l'équipe sera organisée, la candidature sera étudiée.

Pour l'accueil de l'enfant dans la structure, un projet d'accueil individualisé sera élaboré avec les parents, en collaboration avec le médecin de la structure, la directrice et l'équipe, et adapté au fur et à mesure de l'évolution de l'enfant.

Comme dans d'autres situations, le personnel de la structure collective aura à accompagner l'enfant et ses parents en repérant les difficultés tout en étant attentives à ses potentialités.

La stimulation et l'encouragement seront d'autant plus importants et les activités d'éveil devront être adaptées afin d'éviter de mettre l'enfant en situation d'échec.

Les progrès et réussites de l'enfant seront transmis aux parents.

Des soins spécifiques pourront être effectués par des intervenants extérieurs : psychomotricien, kinésithérapeute ...

Une liaison avec le CMPP (centre médico-psychopédagogique) et les services de PMI (protection maternelle et infantile) pourra permettre de coordonner les actions qui seront mises en place.

VI - Place des familles

Ø Un projet et un règlement intérieur

☞ Les parents sont invités à prendre connaissance du projet d'établissement. Ce dernier explique et commente le fonctionnement de la structure, les objectifs du travail de l'équipe.

☞ Pour le bien être de tous, un règlement intérieur explique l'organisation de la structure et les règles à respecter au sein de l'établissement. Chaque famille qui prend la décision d'inscrire son enfant s'engage à respecter cette réglementation.

Ø L'information des parents

☞ Des moyens sont mis en œuvre pour informer les parents et favoriser leur participation à la vie de la structure.

- Une réunion d'information annuelle est organisée,
- Des réunions thématiques peuvent être proposées,
- Un conseil de crèche se déroule une fois par an*,

☞ Chaque famille a la possibilité de rencontrer individuellement la directrice, le soir dans la structure sans rendez-vous (sauf le mercredi), ou dans la journée, sur rendez-vous, entre 7h30 et 18h30.

☞ Divers supports d'information sont mis à disposition des familles : information de fonctionnement, articles de presse...

☞ En ce qui concerne les fermetures annuelles de la structure, une enquête auprès des utilisateurs est réalisée afin d'évaluer les périodes les plus favorables pour la majorité.

(*)Le conseil de crèche est composé d'élus, de représentants du gestionnaire, de représentants de la CAF et/ou MSA, du personnel de la structure et des parents. Il est animé par la coordinatrice. Les élus sont désignés au sein du conseil communautaire. Est membre de droit, la directrice de l'établissement. Les représentants du personnel sont désignés parmi l'éducatrice, les auxiliaires de puériculture et les agents polyvalents, au cours d'une réunion de personnel précédant chaque conseil de crèche.

Enfin, le conseil de crèche se réunit une fois par an, avant le 31 décembre, sur l'initiative du Président de la Communauté de Communes.

VII - Modalités des relations avec les services extérieurs

☞ Relation avec le Centre Médico-Social de la Réole

Des relations régulières sont entretenues avec la puéricultrice de secteur du service de Protection Maternelle et Infantile de la Réole.

Elle est amenée à suivre certaines familles sur le secteur de Pellegrue et nous adresse parfois des enfants que nous accueillons volontiers. Nous sommes amenés à nous concerter sur leur adaptation dans la structure.

Un travail en partenariat peut être entrepris avec d'autres C.M.S. en fonction des besoins et de l'origine géographique des familles.

☞ Relation avec les écoles maternelles

Nous travaillons aussi en concertation avec l'école de Pellegrue. La majorité des enfants qui fréquentent, ou ont fréquenté la crèche, seront scolarisés, ou sont maintenant scolarisés dans cet établissement.

En cas de besoin (difficulté d'adaptation à la vie scolaire par exemple), le directeur de l'école nous demande un avis sur l'enfant et nous pouvons être conviés à des réunions avec la psychologue scolaire.

Pour le moment, nous n'avons pas eu l'occasion de travailler en relation avec le R.P.I., ce partenariat peut tout à fait être envisageable suivant les besoins.

☞ L'accueil des stagiaires

Depuis l'ouverture de la structure, nous avons accueillis cinq stagiaires :

- une élève de 3^{ème} en semaine d'observation
- deux élèves de CAP petite enfance pour trois semaines
- une élève de CAP petite enfance pour six semaines
- une élève infirmière 1^{ère} année pour quatre semaines

L'accueil des stagiaires se fait en partenariat avec différentes écoles : collège de Pellegrue, Lycée de Sainte Foy La Grande, IFSI de l'hôpital Pellegrin à Bordeaux...

Par respect pour les enfants qui peuvent être perturbés par des allées et venues d'adultes différents dans la structure, nous privilégions les demandes de stages d'au moins trois semaines et ne prévoyons pas plus d'une stagiaire par trimestre.

En ce qui concerne les élèves de 3^{ème}, qui ne viennent en observation qu'une semaine, devant les nombreuses demandes, nous donnons priorité à une élève du collège de Pellegrue, par an. L'élève devra avoir un objectif de carrière ciblé « petite enfance ».

De nombreuses demandes nous parviennent, nous ne pouvons les satisfaire toutes et donnons priorité :

- aux élèves BEP carrières sanitaires et sociales
- aux élèves CAP petite enfance
- aux élèves éducatrices
- aux élèves infirmières
- aux élèves auxiliaires de puériculture
- aux élèves infirmières puéricultrice.

Selon la formation suivie, le nombre d'apprentissages demandés est différent et les notions étudiées sont plus ou moins pointues. C'est une responsabilité tout au long de la journée de la part de l'équipe. Les stagiaires ne peuvent être là pour combler un éventuel manque de personnel, mais, au contraire, ils ou elles doivent être accueillis quand tout le personnel est présent. Les professionnelles doivent faire preuve d'une grande disponibilité tout en continuant leur travail habituel. De plus, elles doivent protéger l'anonymat et la confidentialité de tout ce qui touche les familles. **Accepter une stagiaire représente un travail à part entière.**

Toutes doivent respecter une période d'observation pour évoluer ensuite en participation. Aucune stagiaire ne peut intervenir directement auprès des parents, mais chacune doit se présenter à eux au moment de l'accueil de chaque enfant.

Le stage est bâti différemment en fonction de la stagiaire elle-même, de ses objectifs personnels et de ceux qu'elle doit atteindre au cours de sa formation.

Un bilan est effectué avec l'élève. Bien souvent, un rendez vous est pris pendant le stage avec un enseignant de l'établissement scolaire dont dépend la stagiaire (visite de stage).

Conclusion

Cet écrit relate l'organisation de travail mise en place par l'ensemble de l'équipe au cours de cette première année de fonctionnement. Les échanges, les partages d'expériences, les réflexions d'équipe, les remises en question ont été nécessaires à la mise en place de bases de travail communes. Ce projet est un outil important pour les professionnelles car c'est le résultat d'une année de concertation.

Il permet de faire connaître et comprendre les enjeux de l'accueil des jeunes enfants et le travail au quotidien de l'équipe des « Pitchouns ». C'est un outil de communication et d'information essentiel sur le fonctionnement de la structure pour les familles, les stagiaires, les élus, les services extérieurs, les partenaires, mais aussi pour toute personne amenée à travailler ponctuellement ou définitivement avec nous.

Ecrit résolument évolutif, il sera adapté aux nécessaires évolutions du monde de la petite enfance. Il devrait contribuer à faire progresser les professionnelles vers encore plus de pertinence, de compétence et d'adéquation dans la prise en charge de l'enfant.

